

Aller au travail à vélo ?

« Il faut arrêter de considérer que le vélo est un sujet mineur. » L'appel est de la ministre des transports, lors d'un congrès sur les transports non polluants. À cette occasion, a été annoncé un grand plan vélo destiné à faire décoller enfin ce mode de transport, notamment grâce à « l'indemnité kilométrique » : ce dispositif autorise l'employeur à dédommager* ses salariés se rendant au travail à vélo (environ 0,25 euro par kilomètre parcouru).

« Une indemnité versée aux cyclistes utilisant leur vélo pour se rendre au travail permet de réduire le coût d'achat du vélo et de participer aux frais d'entretien », précise Olivier Schneider, président de la FUB* qui invite à ne pas voir le dispositif comme un privilège donné aux cyclistes, mais comme une façon de mettre le vélo sur un pied d'égalité avec les autres modes de transport. L'employeur a en effet déjà obligation de prendre en charge la moitié de l'abonnement aux transports en commun de ses salariés. Il a également la possibilité de verser des indemnités kilométriques à ceux qui utilisent leur véhicule personnel pour se rendre au travail. Le problème, c'est que cette indemnité vélo n'est pas obligatoire et que « moins de 1 % des actifs français travaillent pour une structure qui la propose à ses employés », pointe un rapport d'associations. Car là où elle est appliquée, cette indemnité a produit d'excellents résultats. « Elle entraîne dans l'entreprise ou la collectivité une augmentation de la part prise par le vélo dans les

différents modes de transport de 125 % après un an », affirmait récemment l'Ademe*.

« Cette indemnité devrait être obligatoire dans toutes les entreprises et collectivités où des salariés la demandent, explique Yoann Rouillac, président d'un groupe de travail sur le vélo. Il n'y a là rien d'impossible, estime un député, 75 % des déplacements domicile-travail font aujourd'hui moins de 5 km et 70 % de ces trajets sont faits aujourd'hui en voiture. » Pourtant, sur cette distance, le vélo est le mode de transport le plus performant en milieu urbain et semi-urbain. Le député invite également à prendre en considération les nombreux avantages du vélo sur l'écologie et ses bienfaits sur la santé des salariés qui sont plus en forme. Ainsi, ils gagnent en efficacité et l'employeur en profite.

Une étude récente montre cependant que les cyclistes sont d'abord demandeurs de plus de sécurité et de stationnements vélo, aux abords des gares en particulier. « La prise en compte de ces exigences nécessitera de construire de nouvelles infrastructures, explique Olivier Schneider. Il faut le faire, mais ça prendra du temps. »

D'après Fabrice POULIQUEN, www.20minutes.fr

* dédommager : offrir une compensation (financière, morale, etc.).

* FUB : Fédération française des usagers de la bicyclette.

* Ademe : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.